



COMMUNE DE PALLUAU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 – 19H00
ESPACE DE LA GÂCHÈRE – SALLE DELAROZE
PROCÈS-VERBAL

Présents : MMES Marcelle BARRETEAU – Sandrine FUZEAU - Virginie LEBERT - Catherine PERROCHEAU - Anne-Lise VALLET - MM. Pierre AUTEXIER - Pascal AVRIT – Robert BOURASSEAU
 Guillaume BUTEAU - Renaud des PORTES DE LA FOSSE – Pascal TRETON

Pouvoirs : Jocelyne PORTRAT pour Robert BOURASSEAU – Mathilde GUIBRETEAU pour Marcelle BARRETEAU – Nathalie REMAUD pour Sandrine FUZEAU

Absent excusé : Jean-Jacques ANDRIANADA

Présents 11 Votants 13 Convocations adressées le : 11/12/2020 CRS publié le 21/12/2020

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Catherine PERROCHEAU a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le conseil municipal, après délibération, approuve le procès-verbal du 26 novembre 2020.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

DM42	20/11/20	DPU	HABITATION - AE110 - 37 RUE DU PONT CHANTERELLE	DÉCISION DE NE PAS PRÉEMPTER
DM43	03/12/20	MARCHÉS - CONTRATS	EFFACEMENT RESEAUX 7 AV DE GAULLE - ENEDIS - 1 834,80 € TTC	
DM44	03/12/20	MARCHÉS - CONTRATS	EFFACEMENT RESEAUX 12 AV DE GAULLE - ENEDIS - 2 932,80 € TTC	

DÉLIBÉRATION N° 202011D1 - PERSONNEL COMMUNAL – AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL

En 2020, la commune de Palluau a mis un agent des services périscolaires à disposition de la commune de St Etienne du Bois.

Cet agent effectue le service de restauration du centre de loisirs « Les Pit'chounes » à raison de 3h par jour d'ouverture du centre.

Son poste aurait dû être augmenté en conséquence au 1er mars 2020.

Afin de régulariser, madame le Maire propose :

- la création d'un emploi d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE, emploi permanent à temps non complet à raison de 33 heures 38 minutes hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2021
- la suppression d'emploi n° 35 d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE, emploi permanent à temps non complet de 29 heures 35 minutes hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2021.

Le conseil municipal se prononce favorable à la proposition du maire.

DÉLIBÉRATION N° 202011D2 – PERSONNEL COMMUNAL – CONTRATS SAISONNIER ET OCCASIONNEL 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il ne dispose pas de personnel de remplacement pour un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité. C'est pourquoi, elle propose pour répondre à ces besoins :

- De créer, pour l'année 2021 :

- 3 emplois pour accroissement temporaire d'activité
- 2 emplois pour accroissement saisonnier d'activité

Motif du recours à un agent contractuel : article 3-1-1°, article 3-1-2° de la loi du 26 janvier 1984, accroissement temporaire d'activité, accroissement saisonnier d'activité.

Durée du contrat : 12 mois maximum

Nature des fonctions : selon les besoins ponctuels

Niveau de recrutement : agent technique, agent administratif

Niveau de rémunération : dans la limite du dernier échelon de chaque grade des agents statutaires de la collectivité.

D'autoriser Madame le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget 2021, chapitre 012.

Le conseil municipal se prononce favorable à la proposition du maire.

DÉLIBÉRATION N° 202011D3 – ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL EXERCICES 2016-2017-2018

Guillaume BUTEAU explique la démarche de l'admission en non-valeur des recettes et les conséquences sur le budget.

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier explicatif du 30 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Article 1 : DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Liste 4394810515

➤ Titre 2016 T13-31	10,50 €
➤ Titre 2017 T16-28, 20-46, 1-31, 12-32, 3,32, 8-23	322,70 €
➤ Titre 2018 T1-34	53,20 €

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à la somme de 386,40 €.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

DÉLIBÉRATION N° 202011D4 – PROJET LIAISONS DOUCES – PROPOSITION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Guillaume BUTEAU rappelle l'importance de réaliser des liaisons douces pour la sécurité des piétons. Le cheminement entre le collège et l'espace de la Gâchère nécessite un aménagement. La liaison entre la rue des Isleaux et le complexe sportif est également à créer compte tenu des besoins actuels et futurs liés à la création de la résidence intergénérationnelle en lieu et place de l'Ehpad St Pierre.

L'Agence de services aux collectivités locales de Vendée propose une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de l'aménagement de liaisons douces. Les honoraires de l'Agence sont fixés en considération des éléments d'information transmis par le Maître d'ouvrage sur l'importance, la destination, la nature et sur la durée de la mission. Le montant de la rémunération est de 2 800 € HT.

Madame le Maire informe l'assemblée que la Communauté de communes a mandaté un cabinet pour élaborer un schéma directeur des modes actifs. La première hypothèse de l'étude pré-opérationnelle sur le tracé de la liaison Palluau-Aizenay sera retravaillée pour répondre à l'objectif « trajet utile quotidien ». Un atelier de travail pour la construction de la future stratégie du schéma directeur des modes actifs se tiendra le 11 janvier 2021.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après délibération, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée sous réserve de l'agrément du Conseil d'administration de la SPAL.

Approuve la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 2 800 € HT.

Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N° 202011D5 – PROJET PISTES CYCLABLES – PROPOSITION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

À l'instar des études sur les liaisons douces, la création de voies cyclables est tout aussi importante. Des zones noires existent notamment rue du Pont-Chanterelle et rue des Isleaux. En raison de l'étroitesse de la voie et de la circulation accrue notamment celle des poids lourds, il est important de pouvoir sécuriser les cyclistes et plus particulièrement les écoliers et collégiens qui les empruntent quotidiennement.

La SPL va travailler sur la création de liaison entre les pistes existantes et celles à créer.

Pascal AVRIT demande sous quel délai l'étude sera rendue.

Guillaume BUTEAU répond que la convention est conclue pour une durée d'une année.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après délibération, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée sous réserve de l'agrément du Conseil d'administration de la SPAL.

Approuve la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 2 800 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 202011D6 – PROJET GIRATOIRE OU AUTRES SOLUTIONS ALTERNATIVES AU CARREFOUR DE L'AUMONERIE - PROPOSITION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Robert BOURASSEAU rappelle que le sujet d'aménagement d'un giratoire a été abordé lors des réunions des commissions Aménagement et Voirie. Des études antérieures avaient été faites et montraient la pertinence d'un giratoire pour réduire la vitesse des automobilistes et sécuriser l'accès au collège.

Renaud des PORTES demande s'il y a obligation de réaliser un giratoire plutôt qu'un autre équipement moins onéreux et tout aussi efficace. Dans la même configuration que le giratoire de la Chapelle-Palluau, quel serait le coût. Il conseille de ne pas économiser l'étude de solution moins onéreuse.

Robert BOURASSEAU répond qu'il faut compter environ 300 000 € pour un giratoire. Il avait été envisagé également de créer un plateau surélevé lors de l'aménagement de la place de la Caserne. Solution qui n'avait pas été retenue.

Guillaume BUTEAU précise que les écluses sont moins efficaces pour réduire la vitesse.

Madame le Maire propose de compléter l'intitulé du projet en ces termes : étude d'un giratoire ou autres solutions alternatives.

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après délibération, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée sous réserve de l'agrément du Conseil d'administration de la SPAL.

Approuve la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 2 800 € HT.

DÉLIBÉRATION N° 202011D7 – OGECE DU RPI PALLUAU-LA CHAPELLE

Guillaume BUTEAU rappelle que l'école Sainte-Agnès a signé un contrat d'association avec l'Etat. Ce contrat oblige l'établissement à accueillir les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance. En contrepartie, l'État rémunère les enseignants, et les collectivités publiques doivent financer le fonctionnement de l'établissement dans les mêmes proportions qu'elle finance les écoles publiques.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2006 se prononçant favorable à la mise sous contrat d'association des classes maternelles à compter du 1er septembre 2006, pour les élèves domiciliés dans la commune et désignant le maire pour représenter la commune aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat,

Vu le contrat d'association définitif passé entre le préfet de la Vendée et l'école primaire privée mixte « Sainte Agnès » de Palluau,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2008 définissant les nouvelles modalités de financement,

AUTORISE le mandatement avant le vote du budget primitif 2021 d'un acompte de 50 % du coût d'un élève année n-1 (2019/2020) 727,88 € soit 363,94 € :

16 013,36 € à l'OGECE du RPI PALLUAU - LA CHAPELLE-PALLUAU pour 44 élèves

PRÉCISE qu'un crédit de 40 000 € sera ouvert au budget primitif 2021 à l'article 6558 pour le versement de la subvention de fonctionnement à l'OGEC du RPI Palluau - La Chapelle-Palluau.

Madame le Maire fait savoir que les OGEC de La Chapelle-Palluau et Palluau ont fusionné en un seul OGEC par décision unanime de tous les membres avec effet au 1^{er} septembre 2020.

DÉLIBÉRATION N° 202011D8 – ACHAT VITRINES D’AFFICHAGE MAIRIE ET DIVERS BÂTIMENTS

Sur proposition du maire et après l'exposé de Sandrine FUZEAU, le conseil municipal décide l'acquisition de vitrines d'affichage destinées à la mairie, à l'espace de la Gâchère, au cimetière et au terrain multisports. Le devis auprès de Manutan Collectivités s'élève à 1 400 € 18 HT.

DÉLIBÉRATION N° 202011D9 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE « LE VERGER »

En l'absence de Mathilde GUIBRETEAU en réunion de la commission « Petite enfance et parentalité » Madame le Maire passe la parole à Maryline GUILBAUD DGS.

Régulièrement, des parents d'enfants scolarisés à l'école publique de Palluau se séparent et déménagent. Ces situations posent problème pour recouvrir les participations aux frais de fonctionnement auprès des nouvelles communes de résidence. Certaines sont d'accord pour participer mais seulement pour la moitié du coût lorsqu'un seul parent réside dans sa commune.

A ce jour, nous n'avons pas de base juridique pour émettre un titre de recette réduit à 50% du coût d'un élève. C'est pourquoi, Madame le Maire, propose d'adopter le principe suivant :

Lorsque les parents d'un enfant en garde alternée résident dans deux communes différentes, la commune de Palluau se réserve le droit de demander une participation financière à chacune des communes à hauteur de 50%.

Anne-Lise VALLET se demande si le budget de l'école est impacté par ces refus de participation des communes extérieures. Mme le Maire répond que non. Ce sont des recettes en moins pour le budget de la commune de PALLUAU, mais il y a aucun impact sur le fonctionnement de l'école.

Elle précise que nous acceptons toutes les inscriptions des enfants résidant à Palluau, la Chapelle-Palluau, Saint Paul Mont Penit et de toutes les communes ne disposant pas d'école publique. Ainsi que les enfants des communes disposant d'une école dans les 3 cas dérogatoires ou les autres cas après accord de participation de la commune de résidence.

Après délibération, le conseil municipal décide de reporter cette délibération dans l'attente d'un complément d'information. Il souhaite quelques exemples concrets.

DÉLIBÉRATION N° 202011D10 – ACHAT DÉBROUSSAILLEUSE AUTOTRACTÉE

La société TAMO EQUIP'JARDIN ATLANTIC a fait une démonstration d'une débroussailleuse autotractée. Les services techniques ont trouvé le résultat concluant par rapport à d'autres machines beaucoup plus onéreuses.

Madame le Maire propose l'achat pour un montant de 2 359,55 € HT comprenant la machine, un porteur de brosse, 50 brosses, 1 disque brosse et une brosse métallique.

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorable et autorise l'achat.

ARRIVÉE DE MATHILDE GUIBRETEAU

INFORMATIONS

INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE

Fin de zimbra le 30 juin 2021. La CCVB va proposer un nouvelle boîte mail en remplacement.

Remerciements des Maires des Alpes Maritimes pour le versement de la subvention.

COVID 19

Ouverture des salles aux associations sportives pour les mineurs. Pas d'ouverture possible de l'atelier des Amis du Rigolly.

VŒUX À LA MUNICIPALITÉ

La cérémonie des vœux à la population est annulée cette année. La réalisation d'une vidéo retraçant le bilan de l'année devrait être réalisée. Mme le Maire propose d'adresser une lettre de vœux à tous les habitants.

INTERVENTION DE GUILLAUME BUTEAU

PCS

Présentation en janvier du Plan communal de Sauvegarde qu'il est nécessaire d'actualiser avec le renouvellement du conseil municipal. Chaque conseiller municipal doit avoir un rôle à jouer lors d'un déclenchement. Il faut donc s'organiser afin d'être réactif.

FINANCES

Présentation en janvier de la version 6 du PPI (plan pluriannuel d'investissement). Une mise à jour s'impose avec certains projets dont les coûts s'affinent et d'autres qui sont avancés en raison d'opportunité, notamment l'OAP de la République.

INTERVENTION DE SANDRINE FUZEAU

COMMUNICATION

- PANNEAUX D'AFFICHAGE

La commission communication a travaillé sur le panneau d'information. La DDTM a indiqué que du point de vue de la sécurité routière, il fallait éviter Place de la Fontaine et rue du Pont-Chanterelle près de l'école Ste Agnès. Le budget 2020 permet l'achat d'un panneau double face qui pourrait être implanté à l'intersection du chemin de Pissot et de la rue Clemenceau.

- PALLUAU INFOS

La distribution est prévue entre le 27 et le 31 décembre. Un article sur la mutualisation des Ehpad a été ajouté. Pour rappel, le traditionnel bulletin municipal de fin d'année est supprimé.

- PAGE FACEBOOK

La page Facebook fonctionne bien. C'est l'occasion de faire passer des messages. Prochainement, il va y avoir une information en direction des seniors au sujet d'un stage de Prévention Routière qui aura lieu à Maché.

ARBRE PARTICIPATIF

Proposé par un habitant, un arbre participatif a été posé place de Clérembault. Les Palludéens ont été invités à y accrocher un message, une décoration

DÉCORATION DE NOËL

Nouveaux achats 2020 : une guirlande bleue à l'entrée du bourg, un rideau sur la porte principale de l'église et un motif rue du Pont-Levis. En 2021, l'investissement devrait concerner le plan d'eau.

Virginie LEBERT signale que les candélabres du plan d'eau ne fonctionnent plus.

ACTION SOCIALE

La commission travaille actuellement :

- sur le projet de charte et règlement de la maison citoyenne. Un questionnaire a été inséré dans Palluau Infos pour connaître les attentes de la population
- sur l'accueil des nouveaux arrivants

Le CCAS est très actif depuis le confinement. Un courrier a été distribué dans chaque habitation afin de connaître les difficultés liées à la pandémie. Depuis, des membres du CCAS ont participé, en fonction de leur disponibilité, à rendre visite aux habitants qui l'ont souhaité.

Quelques membres du CCAS ont participé à la collecte nationale de la Banque alimentaire à Challans.

Il y a en cours des ateliers portant sur :

- un projet de mutuelle communale en partenariat avec d'autres communes
- le transport solidaire
- les jardins partagés

Renaud des PORTES demande ce que va devenir le terrain de la maison qui a été déconstruite place de Clérembault. Il pourrait peut-être devenir un jardin partagé. À la connaissance de Mme le Maire, les propriétaires ne sont pas vendeurs.

CULTURE

La bibliothèque reste fermée pour ne pas faire courir de risque aux bénévoles.

INTERVENTION DE ROBERT BOURASSEAU

PARKING DE LA MAIRIE

Le marché a été signé et les travaux auront lieu pendant les vacances de février. Les Palludéens seront informés via Palluau Infos.

CIMETIÈRE

Renaud des PORTES explique que la visite du cimetière de Chauché a été extrêmement concluante. Les axes principaux sont en revêtement de qualité type enrobé et les axes secondaires engazonnés et végétalisés.

Cela donne un aspect propre de l'ensemble. Esthétiquement, c'est réussi et en plus, on s'y sent bien.

Si nous partons dans cette direction, il faudra faire une communication pour éviter les réactions négatives.

Il est important également de connaître le coût de l'entretien.

Après Chauché, la commission s'est rendue à Saint Paul Mont Penit. Le revêtement est de belle qualité mais trop envahissant. La partie recouverte de gravier blanc ne rend pas très bien.

Renaud des PORTES précise qu'il est important de conserver les concessions perpétuelles, même si elles ne sont pas toujours en bon état. Ce sont des éléments du patrimoine.

FIBRE OPTIQUE

Après 2 propositions, le shelter va être mis en place dans les semaines qui viennent près du parking de co-voiturage. Il a été éloigné des habitations en raison d'un niveau sonore élevé.

Un courrier va être envoyé aux riverains pour l'élagage ou l'abattage des arbres qui gênent le passage de la fibre optique aérienne.

RUE DE LATTRE DE TASSIGNY

Les négociations sont toujours en cours avec les entreprises. Il est envisagé de faire des plots à chaque extrémités des stationnements ; de réaliser un îlot au carrefour de la Croix-Sorin pour faire ralentir les poids lourds qui auront interdiction de passer rue de Lattre de Tassigny.

RUE DES ISLEAUX

Des stationnements pour les poids lourds seront matérialisés. Afin de réduire la vitesse dans l'attente des travaux, un marquage 30km/h sera peint au sol.

Les travaux de voirie seront discutés en commission en janvier.

INTERVENTION DE MATHILDE GUIBRETEAU

CONSEIL D'ÉCOLE LE VERGER le 30 novembre

EFFECTIFS 2021/2022

- 112 élèves pour l'année 2020-2021. On constate une baisse générale sur la région. Les enseignants appréhendent une fermeture de classe l'année prochaine. Toutefois, on constate des projets de lotissements à venir sur les 3 communes de La Chapelle-Palluau, Palluau et Saint Paul Mont Penit

PAUSE MÉRIDIDIENNE

Problématique de surveillance de cour entre 13h et 13h35. Un agent se trouvait seul avec 35-40 enfants de PS à CP. Les 2 jeunes filles qui effectuent leur service civique au sein de l'école ont été recrutées. Elles effectuent chacune 35 minutes de surveillance 2 jours par semaine. Les contrats s'achèveront dès la fin des mesures sanitaires liées à la COVID 19.

RESTAURATION SCOLAIRE

Le contrat avec le prestataire Océane de restauration s'achève en juillet 2021. Début 2021, une nouvelle consultation va être lancée. Toutes les communes de la CCVB ont été sollicitées pour savoir celles qui seraient intéressées par un groupement de commande. Il est possible que la commune de la Chapelle-Palluau se joigne à nous.

COPIL COUR LE VERGER

Le 8 décembre 2020 s'est tenu le 1^{er} COPIL en présence de la municipalité de Palluau, du maire de Saint Paul Mont Penit, de l'adjointe en charge de l'enfance de la Chapelle-Palluau, d'une enseignante qui remplaçait le directeur de l'école et de la DGS. Le projet réside dans un aménagement du terrain acquis pour des activités sportives (jeux collectifs) et une amélioration de la cour actuelle. Le budget inscrit au PPI est de 10 000 € (cour nouvelle) et une enveloppe de 12 000 € pour les jeux (structures et autres), la priorité selon l'équipe enseignante sera donnée aux élémentaires car la structure installée en 2018 visait les élèves de maternelle.

Le comité technique sera finalement appelé Commission extramunicipale d'aménagement de la cour Le Verger dans lequel, Anne-Lise VALLET (com. Aménagement) et Virginie LEBERT (com. Enfance) s'étaient positionnées.

Elle sera donc soumise à une charte et à un règlement et les candidatures seront soumises à un vote du conseil municipal.

La commission sera composée d'un membre de l'APE, 2 membres du conseil d'école (1 parent et 1 enseignant).

Cette commission sera invitée sur des étapes clés du projet, pour rappel, elle n'a pas de valeur décisive mais bien consultative.

Prochain CME prévu le 22 décembre en virtuel car impossibilité de présentiel.

L'APE aimerait mettre en place une action à l'école contre le Harcèlement scolaire. Contact a été pris avec la CCVB notamment le REEAP. La CAF peut apporter une aide financière et une aide dans les démarches.

Séance levée à 22 H

Le Maire
Marcelle BARRETEAU

Guillaume BUTEAU Adjoint		Sandrine FUZEAU Adjointe	
Robert BOURASSEAU Adjoint		Mathilde GUIBRETEAU Adjointe	Pouvoir à M.BARRETEAU
Pascal AVRIT		Catherine PERROCHEAU	
Renaud DES PORTES DE LA FOSSE		Anne-Lise VALLET	

Pascal TRETON		Nathalie REMAUD	Pouvoir à S.FUZEAU
Jean-Jacques ANDRIANADA	Excusé	Virginie LEBERT	
Pierre AUTEXIER		Jocelyne PORTRAT	Pouvoir à R.BOURASSEAU